

# POSTULAT

*(motion transformée en postulat au stade du développement)*

<b>Auteur</b>	Doris Schmidhalter-Näfen, AdG/LA, German Eyer, AdG/LA, et Gilbert Truffer (suppl.), AdG/LA
<b>Objet</b>	Avec le spectre du séisme de L'Aquila
<b>Date</b>	18.12.2015
<b>Numéro</b>	3.0243 (anc. 1.0160)

---

Le Valais est la région qui présente le danger sismique le plus élevé de Suisse. La survenance d'un séisme en Valais à un moment donné est une certitude statistique, une réalité dont les autorités cantonales et le Conseil d'Etat ont également conscience. Le Walliser Bote du 14 novembre 2015 était en partie consacré à cette thématique.

Quelques jours plus tôt, l'ensemble des services de sécurité du canton s'étaient retrouvés à Martigny pour un exercice de simulation de deux jours. Le scénario était le suivant: le Valais est secoué par un tremblement de terre d'une magnitude comparable à celle qui a touché L'Aquila en 2009. Pour mémoire, cette ville des Abruzzes a été en grande partie détruite lors de ce séisme qui a fait plus de 300 victimes et laissé 17'000 personnes sans abri.

Pour la planification de cet exercice, l'organe cantonal de conduite, l'armée, les géologues et sismologues ont dû se conformer aux directives de l'office fédéral de la protection de la population, qui dirigeait la manœuvre.

Un concept d'intervention a en outre été mis sur pied par le canton, afin de pouvoir recourir à un dispositif approprié en cas de sinistre.

En Valais, l'assurance contre les dommages dus aux éléments naturels et aux tremblements de terre reste l'affaire des propriétaires d'immeubles. Or, il existe justement d'importantes lacunes de couverture en matière d'assurance contre les tremblements de terre, la plupart des immeubles n'étant pas assurés contre un tel risque.

19 cantons disposent d'une assurance cantonale des bâtiments. Ils sont tous membres d'un pool pour la couverture des risques sismiques, qui a pour but de mobiliser des moyens financiers destinés à couvrir les dommages non couverts occasionnés aux immeubles lors de tremblements de terre. Ce pool indemnise uniquement ses membres et non les propriétaires des bâtiments. Ce qui signifie que les propriétaires de bâtiments ont donc l'assurance cantonale des bâtiments correspondante pour partenaire.

Plusieurs interventions visant à ajouter les séismes à la liste des dommages causés par les forces de la nature ont déjà été déposées auprès de la Berne fédérale. Sauf que cela renchérit nos primes et engraisse les assurances privées. Autrement dit, nous soulageons d'un côté les citoyennes et citoyens au travers d'allègements fiscaux et, de l'autre, nous leur reprenons cet argent au travers de taxes et de primes d'assurances.

Il y a encore un autre élément dont il faut tenir compte : le Valais est un canton de propriétaires. Avec le système d'assurance bâtiment actuel fondé sur les assurances privées, les propriétaires dans le canton du Valais paient environ 50 millions de francs de primes en trop (sans assurance tremblement de terre). En clair, nous subventionnons les compagnies d'assurances qui ont leurs bâtiments principaux dans des cantons qui disposent d'assurances cantonales des bâtiments et économisent ainsi des primes.

## **Conclusion**

Sur la base de toutes ces considérations, nous invitons le Conseil d'Etat à élaborer les bases légales en faveur d'une assurance cantonale des bâtiments en Valais.